

GUIDE DE PROCEDURE POUR LA DELIVRANCE DES LICENCES

Les joueurs sont répartis dans les catégories suivantes pour la saison **2024-2025** :

1. Joueurs « Employés » (=) salariés de l'entreprise. Les employés intérimaires peuvent être autorisés après examen de leur dossier par le Comité d'organisation.
2. Joueurs « Assimilé » (=) conjoints, frères, ascendants ou descendants directs d'un salarié de l'entreprise, sous condition que l'entreprise ou l'administration dans laquelle ils travaillent ne possède pas une équipe engagée dans le Challenge.
3. Joueurs « Dérogation »
 - 3.1.1 Joueurs extérieurs à l'entreprise sans lien de parenté avec un employé et travaillant ou résidant en Principauté. Ils ne doivent pas être licenciés dans une fédération affiliée à l'UEFA (FFF, FIGC, etc..).
 - 3.1.2 Joueurs de nationalité Monégasque.
 - 3.1.3 Joueurs âgés de plus de 40 ans et travaillant ou résidant en Principauté. Ils peuvent être licenciés dans une fédération affiliée à l'UEFA (FFF, FIGC, etc..).
- 4 Joueurs « Entreprise Autres » (=) joueurs non-salariés de l'entreprise mais qui par leur activité sont amenés à travailler régulièrement au sein de celle-ci. Ils peuvent être licenciés dans une fédération affiliée à l'UEFA (FFF, FIGC, etc..).
- 5 Joueurs « UEFA » (=) joueurs non-salariés licenciés dans une fédération affiliée à l'UEFA (FFF, FIGC, etc..).

Chaque joueur s'engage à prévenir le Comité d'organisation (CO) de tout changement de qualification.

Article 1 – Demande de licence

Les demandes de licences sont saisies par les joueurs via L'application mobile MonClub (à télécharger sur Android ou Apple Store) ou via le Web en utilisant le lien transmis par le secrétariat du Challenge Prince Rainier III.

Sont concernés :

- Les « nouvelles demandes » pour des personnes non titulaires d'une licence valide de même type tant pour la saison encours que pour la saison précédente.
- Les « renouvellements » pour des personnes titulaires d'une licence valide la saison précédente et souhaitant renouveler cette licence dans la même équipe.

Article 2 – Fourniture des pièces

La demande de licence engage ses signataires quant aux informations renseignées et aux documents fournis. Elle informe le demandeur des modalités de l'assurance souscrite par le CO et des propositions d'assurance complémentaire.

La demande de licence doit être accompagnée des pièces listées dans l'application MonClub. La liste des pièces à fournir figure également en annexe du présent guide de procédure.

Ces documents doivent être photographiés ou numérisés individuellement à l'aide d'un scanner et chaque fichier informatique doit être transmis par l'application MonClub en l'associant à la pièce correspondante.

Chaque document transmis est contrôlé visuellement par le CO qui en valide la conformité. En cas de non-conformité, le secrétariat refuse le document en précisant le motif. Une notification électronique est transmise au représentant habilité de l'équipe pour l'informer de ce refus.

Les pièces doivent être intégralement fournies par le demandeur et validées par le CO pour qu'un dossier de demande de licence soit complet et recevable.

Lorsqu'un dossier de demande de licence est incomplet, le représentant habilité de l'équipe en est avisé par notification électronique et les pièces manquantes y sont indiquées.

Tout dossier non complété dans un délai de 30 jours est annulé automatiquement. Ce délai s'applique de la façon suivante :

- Il débute à compter de la saisie de la demande de licence. Toutefois, dans le cas où la ou les pièces manquantes sont adressées par le demandeur et que l'une d'entre elles est refusée par le CO, ce délai de 30 jours repart à compter de la notification de ce refus.
- Il est suspendu dès l'envoi des pièces demandées et, le cas échéant, jusqu'à notification par le CO du rejet d'une ou de plusieurs pièces.
- Une notification électronique est transmise au représentant habilité de l'équipe pour l'informer de cette annulation.

L'absence d'adresse électronique (email) du demandeur aura pour conséquence l'obligation pour celui-ci de déposer physiquement les pièces requises au siège du Challenge Prince Rainier III aux heures d'ouverture du secrétariat.

Il n'est pas possible d'utiliser la même adresse électronique pour deux personnes différentes.

Article 3 – Photographie

Sauf si elle figure déjà dans MonClub, les joueurs doivent joindre leur photographie à la demande de licence.

Cette photographie doit respecter les caractéristiques suivantes, un contrôle étant effectué par le Secrétariat du Challenge :

1. Format

La photo doit être un portrait d'identité dans le sens vertical, numérisé au format JPEG : scan d'une photo d'identité (200 DPI/PPP) ou prise de vue avec un appareil photo numérique, une webcam ou le cas échéant un téléphone mobile (2 Méga Pixels).

2. Qualité de la photo

La photo doit être nette, sans surcharge ou altération.

3. Couleur, luminosité et contraste

La photo, en couleurs, doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition (éclairage de face, correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan).

4. Fond

Le fond doit être uni, de couleur claire.

5. Tête, visage et yeux

La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits. Le visage doit être dégagé, les yeux visibles et ouverts (sans « yeux rouges »).

6. Regard, position de la tête et expression

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, la tête droite (expression neutre, bouche fermée). Il doit fixer l'objectif.

7. Lunettes et montures

La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.

8. Taille du fichier

Pour transmettre la photo via MonClub, la taille du fichier ne doit pas excéder 1 Méga Octets. En cas de refus de la photographie par le CO, le représentant habilité de l'équipe reçoit une notification électronique afin que le joueur puisse en télécharger une nouvelle.

Une fois la photographie de la personne concernée validée, il est impossible de la modifier pour la saison concernée.

Les photographies doivent être impérativement renouvelées toutes les cinq saisons pour les licenciés majeurs. Toutefois, sur demande du CO, les joueurs peuvent être amenés à numériser une photo récente avant l'expiration de ce délai.

Les photographies numérisées par les joueurs sont destinées exclusivement à être affichées dans MonClub et apposées sur les licences concernées.

Article 4 – Date d'enregistrement des licences

Le délai de qualification est de 8 jours à compter de la date d'enregistrement de la licence pour autant que tous les documents demandés aient été intégralement fournis par le joueur et validés. Plus aucune licence n'est enregistrée après le 31 mars de chaque année.

Article 5 – Edition des licences

Les licences sont imprimées par le CO lorsque l'ensemble des pièces à fournir a été transmis par le joueur et qu'il les a validées.

Article 6 – Conditions générales d'utilisation de l'application MonClub

Ces conditions sont accessibles dans l'application MonClub. Elles peuvent être modifiées à tout moment, sans préavis, et doivent être régulièrement consultées par le représentant habilité de l'équipe.

Article 7 – Demandes de licences non concernées par la procédure en ligne MonClub

Des dossiers de demande de licence « papier » peuvent être déposés auprès du secrétariat du CO.

Article 8 – Demandes frauduleuses et abusives

Toute demande de licence frauduleuse ou abusive est sanctionnable par le CO.

ANNEXE 1 PIECES A FOURNIR SUIVANT LES DIFFERENTS CAS DE DEMANDE DE LICENCE

NOUVELLE LICENCE

Challenge Foot 11

Catégorie =) Employé

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso d'une pièce officielle d'identité (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Certificat médical d'aptitude au football
4. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
5. Attestation d'emploi
6. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI

Catégorie =) Assimilé

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso d'une pièce officielle d'identité (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Certificat médical d'aptitude au football
4. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
5. Attestation d'emploi du conjoint, de l'ascendant, du descendant, du frère ou de la sœur
6. Fiche individuelle d'état-civil ou copie du livret de famille attestant du lien de parenté

Catégorie =) Dérogation

Monégasque

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso d'une pièce officielle d'identité (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Certificat médical d'aptitude au football
4. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)

Autres nationalités

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso de la carte de séjour monégasque ou d'une pièce d'identité officielle (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI

4. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
5. Certificat médical d'aptitude au football
6. Attestation d'emploi
7. Attestation sur l'honneur que le joueur n'est pas licencié dans une fédération affiliée à l'UEFA (FFF, FIGC, etc..).

Vétérans + 40 ans

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso de la carte de séjour monégasque ou d'une pièce d'identité officielle (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI
4. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
5. Certificat médical d'aptitude au football
6. Attestation d'emploi

Catégorie =) Entreprise autres

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
4. Certificat médical d'aptitude au football
5. Attestation d'emploi justifiant la situation au sein de la société engagée

Catégorie =) UEFA

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
4. Certificat médical d'aptitude au football
5. Attestation d'emploi

Challenge Foot 7

Catégorie =) Employé

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso d'une pièce officielle d'identité (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Certificat médical d'aptitude au football
4. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
5. Attestation d'emploi
6. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI

Seven Monaco

Catégorie => Statut libre

1. Demande de licence dûment complétée et signée
2. Photocopie recto-verso d'une pièce officielle d'identité (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
3. Certificat médical d'aptitude au football
4. Photographie répondant aux conditions de l'article 3 du Code de Procédure ci-dessus (si elle ne figure pas déjà dans MonClub)
5. Photocopie de la carte d'assuré social

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Challenge Foot 11

Catégorie => Employé

1. Certificat médical d'aptitude au football
2. Attestation d'emploi
7. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI

Catégorie => Assimilé

1. Certificat médical d'aptitude au football
2. Attestation d'emploi du conjoint, de l'ascendant, du descendant, du frère ou de la sœur
3. Fiche individuelle d'état-civil ou copie du livret de famille attestant du lien de parenté

Catégorie => Dérogation

Monégasque

1. Certificat médical d'aptitude au football

Autres nationalités

1. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI
2. Attestation d'emploi ou carte de séjour Monégasque
3. Certificat médical d'aptitude au football
4. Attestation sur l'honneur que le joueur n'est pas licencié dans une fédération affiliée à l'UEFA (FFF, FIGC, etc..)

Vétérans + 40 ans

1. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI
2. Certificat médical d'aptitude au football

Catégorie =) Entreprise autres

1. Certificat médical d'aptitude au football
2. Attestation d'emploi justifiant la situation au sein de la société engagée

Catégorie =) UEFA

1. Certificat médical d'aptitude au football

Challenge Foot 7**Catégorie =) Employé**

1. Certificat médical d'aptitude au football
2. Attestation d'emploi
3. Photocopie de la carte CCSS, SPME ou CAMTI-CARTI

Seven Monaco**Catégorie =) Statut libre**

1. Certificat médical d'aptitude au football
2. Photocopie de la carte d'assuré social